

Assemblée générale du 16 avril 2007

Exercice 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉ

*Transparence-International France est la section française de **Transparency International** (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend actuellement 90 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.*

Pour plus d'informations sur TI, ses sections nationales et ses activités :

www.transparency.org

SOMMAIRE

I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

II. Rapport d'activité 2006

1. Entreprises

- 1.1. Poursuite des actions engagées
- 1.2. Développement de deux nouveaux partenariats
- 1.3. L'action du secrétariat international

2. Éducation, enseignement, formation

- 2.1. Organisation d'un premier colloque universitaire
- 2.2. Mise en place du collège d'experts
- 2.3. Interventions dans le cadre d'enseignements supérieurs
- 2.4. Nouvelle publication de Transparency International

3. Vie politique et action publique

- 3.1. Diffusion d'un questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle de 2007
- 3.2. Relations avec les pouvoirs publics

4. Groupes de travail, partenariats et interventions externes

- 4.1. Groupes de travail de TI France
- 4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG
- 4.3. Interventions externes

5. Conférences et événements

- 5.1. Publication du rapport mondial sur la corruption 2006
- 5.2. Application de la convention OCDE

- 5.3. Politique anti-corruption de la Banque Mondiale
- 5.4. Journée mondiale anti-corruption

6. Communication

- 6.1. La Lettre de Transparence
- 6.2. TI France dans les médias
- 6.3. Refonte du site Internet

7. Vie de l'association

- 7.1. Relations avec Transparency International
- 7.2. Membres
- 7.3. Conseil d'Administration

III. Plan d'action 2007-2009

I. Avant propos, par Daniel Lebègue, président de TI France

« L'année 2006, dernière année d'application du programme d'action triennal adopté par notre Conseil à la suite de mon élection à la présidence de TI France, a été intense pour notre mouvement.

Animée au quotidien par une équipe permanente dynamique (Daniel Le Guillou et Julien Coll) et un conseil d'administration actif (le conseil et le bureau ont tenu 20 réunions dans l'année), notre association a pu accroître le nombre de ses adhérents et ses recettes.

Ceci nous a permis de développer plusieurs actions nouvelles :

- organisation d'un colloque s'adressant en particulier au monde de l'université et de la recherche ainsi qu'aux professionnels du droit, de l'audit et de la finance, consacré à la place à accorder à la lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur.

- le colloque a permis de mettre en place un collège d'experts de haut niveau désormais associé aux travaux de notre organisation.

- TI France a diffusé le premier vade-mecum destiné aux PME « prévenir les risques de corruption », élaboré en partenariat avec la chambre de commerce de Paris et la représentation française du Pacte mondial.

- deux nouveaux groupes de travail ont été mis en place : les moyens de la justice pour lutter contre la corruption, la cybercriminalité. Un troisième, sur la procédure du secret défense, a poursuivi ses travaux. Notre association a par ailleurs activement participé aux actions de plates-formes d'ONG consacrées à la transparence des flux financiers dans les industries extractives et aux paradis judiciaires et fiscaux.

- nous sommes intervenus à plusieurs reprises et sous des formes diverses (conférences-débats, lettres à des Ministres, prises de parole publiques) pour appeler les décideurs publics et privés au respect des conventions internationales et à plus de transparence et d'intégrité dans le crédit à l'exportation, l'aide au développement et l'attribution des marchés publics (pétrole contre nourriture en Irak, Banque mondiale, Coface, aide aux pays victimes du Tsunami).

- TI France a décidé également pour la première fois d'interpeller publiquement les candidats à l'élection présidentielle 2007 en leur soumettant douze propositions « pour une démocratie plus intègre et transparente ».

- nous avons enfin engagé une refonte de nos outils de communication (lettre, site internet, plaquette de présentation) et entrepris de donner plus de visibilité auprès du grand public à l'action que conduit notre mouvement, en France et ailleurs dans le monde.

En décembre dernier, je vous ai présenté, au nom de notre conseil d'administration, le programme d'action 2007-2009 qui, pour l'essentiel, prolonge et amplifie ce qui a été mené à bien en 2006. Mais pour continuer à marquer des points dans le combat difficile qui est le nôtre, nous avons plus que jamais besoin de la confiance et de la participation active de chacune et de chacun d'entre vous. »

II. Rapport d'activité 2006

1. Entreprises

1.1. Poursuite des actions engagées

Les travaux engagés dans le cadre du partenariat avec la société Lafarge se sont conclus par la décision de cette société d'une part de mettre en place un dispositif de prévention adapté à la nature des risques potentiels identifiés, et d'autre part de déployer des outils spécifiques à destination des directeurs opérationnels afin de les sensibiliser et de les aider dans la prise de décision (un bilan de ce partenariat a été publié dans le n° 29 de la Lettre de Transparence).

Par ailleurs, le vade-mecum PME « Prévenir le risque de corruption dans les PME », publié en 2005, a été diffusé à toutes les chambres de commerce et d'industrie et aux participants au colloque organisé par le MEDEF le 7 décembre dernier.

Enfin, TI France s'est associée pour la deuxième année consécutive à l'agence d'évaluation extra-financière Ethifinance dans le but d'actualiser l'état des lieux sur les politiques et procédures anti-corruption des grandes entreprises françaises. Un questionnaire a pour cela été adressé aux entreprises de l'indice SBF 120 le 9 décembre 2005, à l'occasion de la Journée mondiale anti-corruption. Une synthèse a été réalisée à partir des réponses reçues de 24 entreprises autour de trois thématiques (analyse des risques de corruption et d'extorsion, procédures de prévention mises en place et suivi des progrès et communication externe) et publiée en mai 2006.

1.2. Développement de deux nouveaux partenariats

Le 5 décembre 2006, Daniel Lebègue, président de TI France, et Dominique Pin, directeur général délégué de Suez Environnement, ont signé un partenariat dont les objectifs sont :

- pour Suez Environnement, d'évaluer et améliorer ses procédures éthiques dans les domaines de la transparence et de la lutte contre la corruption,
- pour TI France, de faire progresser la prévention de la corruption dans le secteur privé, d'expérimenter et d'améliorer les outils développés par le réseau TI à l'attention des entreprises, et d'identifier des bonnes pratiques.

D'autre part, TI France a donné une suite concrète, dès le mois d'octobre, à l'accord de partenariat signé, en juillet 2006, par Transparency International avec la société Ernst & Young. Trois types d'actions ont été décidés :

- l'accueil par Ernst & Young de manifestations organisées par TI France (la conférence du 6 novembre et la réunion du 7 décembre, voir ci-après),
- en 2007, il est prévu d'une part que TI France participe aux forums régionaux des risques organisés par Ernst & Young pour y présenter le vade-mecum PME et d'autre part que Ernst & Young et TI France réalisent une enquête sur la prévention de la corruption dans l'industrie pharmaceutique.

1.3. L'action du secrétariat international

L'indice FTSE4good, l'un des principaux indices d'investissement socialement responsable, a considérablement renforcé ses exigences en matière d'intégrité et de transparence et s'est pour cela référé aux « business principles » de TI. Il exige désormais des entreprises qui y figurent qu'elles démontrent l'existence d'un véritable système de prévention de la

corruption. L'équipe « secteur privé » du secrétariat international de TI a par ailleurs poursuivi l'expérimentation d'un module d'autoévaluation des dispositifs anti-corruption des entreprises. Elle a aussi contribué à l'élaboration du guide pratique de mise en œuvre du 10ème principe du Pacte mondial¹ publié en 2006 par les Nations unies. Citons enfin, l'action de la section britannique de TI qui a continué en 2006 à promouvoir le développement d'approches sectorielles dans les domaines du BTP et de l'armement.

2. Education, enseignement, formation

2.1. Organisation d'un premier colloque universitaire

Un colloque universitaire sur le thème « Agir contre la corruption, quels enjeux pour l'enseignement supérieur ? », s'est tenu à Paris le 24 février 2006. C'est la première manifestation de cet ordre organisée par TI France, en partenariat avec l'ADERSE (Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), le Cercle d'Ethique des Affaires et l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises) et avec le soutien financier de PricewaterhouseCoopers France. Né de la volonté de l'association d'attirer l'attention du monde universitaire sur les nouveaux métiers liés à la prévention de la corruption, cette manifestation a rassemblé une centaine de participants (enseignants, chercheurs, étudiants, magistrats, avocats, commissaires aux comptes, représentants des entreprises et d'institutions publiques).

En conclusion de ce colloque, Daniel Lebègue a proposé de prolonger l'engagement de l'association par les actions suivantes :

- contribuer à identifier les initiatives et expériences-pilotes innovantes en actualisant la cartographie commencée sur la recherche et l'enseignement et en organisant (ou co-organisant) annuellement un à deux séminaires thématiques pour présenter les travaux issus de la recherche et du monde académique,
- ouvrir les supports de communication de TI France (site internet, publications diverses) à des travaux de recherche et ouvrages consacrés à la bonne gouvernance publique et privée et aux moyens de combattre la corruption, le blanchiment, la fraude financière,
- soutenir et développer les enseignements dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption,
- constituer un collège d'experts sur une base transdisciplinaire pour éclairer et soutenir l'action de TI France,
- associer les enseignants et chercheurs au fonctionnement de Transparency International,
- organiser un second colloque en 2007.

2.2. Mise en place du collège d'experts

A l'issue du colloque, TI France a décidé de constituer un collège d'experts de l'association. Le rôle du collège est de poursuivre les réflexions engagées lors du colloque, de préparer la partie scientifique de ses futures éditions et, plus généralement, de proposer des sujets d'études et des thèmes d'action au conseil d'administration de TI France.

Le collège s'est réuni à deux reprises en 2006. Vingt six personnes, universitaires et représentants d'entreprises, ont répondu à l'invitation de TI France. Les discussions des membres du collège se sont orientées vers la problématique suivante : « Considérant la

¹ « Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin »

multiplicité des approches de la corruption – différences culturelles, approches juridique, sociologique, d'entreprise -, peut-on convenir de définitions communes des notions clés ? » Ce thème conduirait notamment à étudier les déplacements du seuil de la corruption et du rôle de victime selon les points de vue pris en compte.

Par ailleurs, les participants ont proposé au conseil d'administration d'organiser le colloque 2007 sur le thème des victimes de la corruption et, après approbation par le conseil d'administration, un comité de pilotage a été mis en place.

2.3. Interventions dans le cadre d'enseignements supérieurs

Comme chaque année, des représentants de l'association sont intervenus dans le cadre d'enseignements de plusieurs grandes écoles pour présenter TI France et ses actions. On retiendra notamment les interventions de Daniel Lebègue et de Thierry Beaugé à l'École de Management de Lyon.

2.4. Nouvelle publication de Transparency International

Transparency International a publié, au printemps 2006 « Un avenir dérobé / La corruption dans l'éducation », un ouvrage consacré au problème de la corruption dans le secteur de l'éducation. S'appuyant sur des expériences réelles dans dix pays situés dans différentes régions du monde, cette publication illustre le fait que la corruption touche de multiples aspects de la vie scolaire et universitaire.

3. Vie politique et action publique

3.1. Diffusion d'un questionnaire aux candidats à l'élection présidentielle de 2007

Le 7 décembre 2006, dans le cadre de la troisième journée mondiale contre la corruption, TI France a pris l'initiative d'adresser aux candidats à l'élection présidentielle des propositions de nature à renforcer la transparence et l'intégrité dans notre vie publique.

Il s'agit en premier lieu d'assurer un meilleur contrôle par les citoyens du financement des partis politiques et des campagnes électorales et de prévenir les tentations d'enrichissement personnel ou de favoritisme pour ceux qui exercent des mandats électifs. A ce titre, TI France propose de rendre annuelle la déclaration de patrimoine des élus et de l'étendre aux revenus et aux avantages en nature liés à leur fonction (logement et véhicule de fonction, facilités de transport, ...). Nous recommandons par ailleurs de donner à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques les moyens d'exercer un contrôle effectif sur les comptes des partis politiques, de porter à 10 ans le plafond de la peine complémentaire d'inéligibilité pour les élus condamnés pour faits de corruption et aussi, pour oxygéner notre vie démocratique, de limiter à deux mandats successifs l'exercice de toute fonction élective.

Une deuxième série de mesures vise à rendre plus transparent le fonctionnement de l'administration et à prévenir les risques de dérive dans l'exercice de l'autorité publique. Nous proposons à ce titre d'assortir les marchés publics d'un engagement de transparence signé par le donneur d'ordre public et par les entreprises soumissionnaires, de renforcer les moyens d'action des pôles financiers du parquet, d'étendre la procédure de l'alerte éthique aux administrations et de confier à une instance indépendante la responsabilité de classement et de déclasserement des documents secret défense.

Dans les relations internationales, la France doit être à l'avant-garde de la lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent sale. Qu'il s'agisse de contrôler l'application effective des conventions internationales (conventions des Nations Unies, de l'OCDE, du Conseil de l'Europe), de renforcer le lien entre aide au développement et bonne gouvernance des Etats ou de permettre aux magistrats de conduire leurs investigations dans les centres off-shore, notre pays peut contribuer à promouvoir une mondialisation responsable et une véritable transparence des flux financiers internationaux.

TI France rendra publiques début avril 2007 les réponses des candidats afin que chacun puisse prendre en compte dans son vote ces exigences de transparence et d'intégrité sans lesquelles il n'est pas de véritable démocratie.

3.2. Relations avec les pouvoirs publics

En plus des contacts réguliers avec des responsables de l'administration française, notamment la direction du Trésor, la Chancellerie et le ministère des affaires étrangères (application des conventions OCDE et ONU, dossier « pétrole contre nourriture », transparence des industries extractives, procédure anti-corruption de la COFACE), pour la première fois en 2006, les sections de TI dont les pays sont membres du G8 ont préparé la réunion de cette instance qui s'est tenue du 15 au 17 juillet à Saint-Pétersbourg et la présidente de TI, Mme Labelle, a été reçue, avec d'autres ONG, par le président en exercice du G8.

Enfin, TI France est intervenue, en fin d'année 2006, auprès du ministère de l'Intérieur et des groupes parlementaires dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la prévention de la délinquance, pour tenter de faire inscrire le délit de corruption dans la liste des délits justifiant le recours à des procédures d'investigation spéciales.

4. Groupes de travail, partenariats et interventions externes

4.1. Groupes de travail de TI France

Le groupe de travail sur le « secret défense », mis en place en 2005, a continué ses travaux en 2006. Par ailleurs, deux autres groupes de travail ont été constitués en février (« moyens de la justice pour lutter contre la corruption ») et en novembre (« cybercriminalité et blanchiment / traçabilité des flux financiers »).

Secret Défense

La rédaction du rapport est en cours. Les recommandations du groupe porteront sur la classification « secret défense » des informations, le renforcement de la responsabilité du gouvernement dans cette tâche, et sur les moyens de garantir l'indépendance de l'organe chargé de la levée du secret à la demande de la justice, en distinguant selon la nature des informations protégées.

Moyens de la justice pour lutter contre la corruption

Les travaux du groupe s'orientent vers un examen du fonctionnement et de l'évolution du pôle financier de Paris, du partage des rôles entre le parquet et les juges d'instruction, et de

l'application du principe d'opportunité dans le déclenchement des poursuites en matière de corruption.

Cybercriminalité et blanchiment

Constitué de sept membres de TI France, spécialisés dans les domaines informatique et de la sécurité financière, ce groupe qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 13 novembre a commencé à identifier les différents types d'infraction et les acteurs concernés par la prévention et la lutte contre la fraude financière (organisations internationales, Etats, entreprises, individus).

4.2. Participation aux travaux de plates-formes d'ONG

Paradis fiscaux et judiciaires

La plate-forme « paradis fiscaux et judiciaires » (PFJ) réunit des organisations engagées dans le développement des pays du sud. Le rapport est en cours d'impression. Il conclut à la nécessité pour les pays du Nord :

- de renforcer la transparence comptable des mouvements de fonds avec les PFJ
- d'édicter des règles limitant strictement les relations des banques avec les PFJ,
- de favoriser l'entraide judiciaire au niveau européen,
- d'imposer la tenue de registres nationaux où seront inscrites les structures juridiques qui permettent actuellement le blanchiment de l'argent du crime.

Transparence des industries extractives

A la fin de l'année 2006, le secrétariat international de TI a pris le relais de l'ONG « Save the Children » pour poursuivre une série d'études sur la transparence dans les industries extractives. La publication des revenus tirés de l'exploitation pétrolière par les Etats concédants devrait faciliter le contrôle de l'emploi qui en est fait et contribuer ainsi à ce que ces ressources bénéficient aux populations locales. TI prévoit de publier :

- un nouveau rapport sur l'activité des compagnies pétrolières et gazières au dernier trimestre 2007,
- un premier rapport sur la politique des Etats hôtes au début de l'année 2008,
- un second rapport sur la politique des Etats dont relèvent les compagnies concessionnaires dans le courant de l'année 2008,
- et ultérieurement un rapport sur le secteur minier.

Aucune suite n'a encore été donnée en 2006 au projet de faire publier par les compagnies extractives les paiements qu'elles font aux gouvernements, comme le prévoit l'exposé des motifs de la directive 2004/109/CE du Conseil et du Parlement européens. Mais le Directeur du Marché Intérieur de la Communauté a adressé aux Etats membres un questionnaire pour leur demander de faire connaître pour le 30 mars 2007 les dispositions qu'ils ont prises à cet effet.

4.3. Partenariats

En 2006, TI France a participé aux travaux de l'ORSE, de l'ADERSE, de l'AFNOR (norme ISO 26 000) et du CCIAS (organisme national de certification des auditeurs sociétaux).

4.4. Interventions externes

Des représentants de l'association sont intervenus en 2006 dans des cadres divers :

- 4 juillet : intervention d'André Jacquemet, dans le cadre d'un séminaire organisé par la société Investment sur le blanchiment,
- 4 octobre : participation de Philippe Montigny à la conférence de presse organisée par Transparency International pour la présentation de l'indice de corruption des pays exportateurs,
- 6 octobre : intervention de Philippe Montigny, devant les membres de l'EIRIS, sur les critères anti-corruption des investisseurs éthiques,
- 26 octobre : intervention de Thierry Beaugé, dans le cadre du forum des entreprises et du développement durable consacré au thème de l'achat public durable, pour présenter le pacte de transparence,
- 15 et 16 décembre : intervention de Jacques Terray au colloque de l'ISPAC (Advisory Council of the United Nations) à Courmayeur sur l'analyse par Transparency International des mesures à prendre pour assurer l'application de la convention des Nations Unies contre la corruption.

Par ailleurs, nous avons reçu plusieurs délégations chinoises composées d'entrepreneurs et de fonctionnaires, à qui les activités de TI ont été présentées

5. Conférences et événements

5.1. Publication du rapport mondial sur la corruption 2006 de Transparency International

A l'occasion de la publication de la version française du rapport mondial 2006 de Transparency International dont le thème était la corruption dans le domaine de la santé, T.I. France a organisé, le 10 mai 2006, une conférence de presse sous forme de table ronde à la Maison de la Radio à Paris. Présidée par Daniel Lebègue, président de T.I. France et animée par Thierry Beaugé, vice-président de T.I. France, elle était composée de Jean de Kervasdoué, professeur au CNAM et ancien directeur des hôpitaux, Valérie Maldonado, chef de la brigade centrale de lutte contre la contrefaçon, et Yves Juillet, conseiller du président du LEEM (syndicat des entreprises du médicament).

Le rapport et les échanges ont permis de mettre notamment en évidence d'une part que la corruption, qui peut faire la différence entre la vie et la mort dans le domaine de la santé, touche plus dramatiquement les pauvres, et d'autre part que, plus que tout autre, le domaine de la santé y est sensible du fait des enjeux financiers.

5.2. Application de la convention de l'OCDE

Deux jours après que Transparency International eut rendu public, le 26 juin 2006, son deuxième rapport sur la mise en œuvre de la convention OCDE de 1997 auquel TI France a contribué comme chacune des sections nationales concernées, TI France recevait au siège de l'association M. Patrick Moulette, chef du service de lutte contre la corruption à l'OCDE, qui a exposé devant ses membres la manière dont l'organisation internationale assure le suivi de cette convention et le bilan que l'on peut aujourd'hui en tirer.

Cette conférence a permis de faire un bilan de la mise en œuvre de la convention et d'identifier des axes d'amélioration.

Le fait que tous les États signataires aient érigé en infraction pénale la corruption active d'agents publics étrangers, est, selon M. Moulette, une grande avancée. Cette disposition, qui a des conséquences sur la responsabilité pénale des dirigeants d'entreprises, a contribué à une prise de conscience généralisée illustrée, en particulier, par la multiplication des codes de conduite des affaires dans le secteur privé. La généralisation au sein du groupe des États signataires d'une part du principe de compétence nationale des tribunaux (à l'exception du Canada) et d'autre part de la responsabilité pénale des personnes morales, constituent deux autres avancées législatives significatives.

S'agissant des axes d'amélioration, M. Moulette a estimé notamment que :

- le nombre de poursuites et de condamnations engagées sur la base de la convention de 1997 demeure insuffisant,
- les systèmes judiciaires de plusieurs États signataires ne sont pas encore adaptés,
- les délais de prescription sont dans certains pays encore trop courts,
- le manque de coopération internationale demeure l'obstacle majeur à une application effective de la convention,
- la non déductibilité fiscale des pots-de-vin versés à l'étranger n'est pas encore uniformément appliquée.

Cela étant, la décision du premier ministre britannique d'arrêter, au nom de "l'intérêt national", une enquête sur le versement de pots de vins par British Aerospace Systems (BAE) à l'Arabie saoudite décrédibilise complètement la convention OCDE contre la corruption et risque de remettre en cause le respect de cette convention par les entreprises, si l'un des pays signataires, grand exportateur qui plus est, s'en affranchit. Aussi le risque est-il grand que cette convention, ratifiée par l'ensemble des pays membres de l'OCDE et actuellement le principal instrument de lutte contre la corruption internationale, soit mortellement atteinte. On reviendrait ainsi quinze ans en arrière.

5.3. Politique anti-corruption de la Banque Mondiale

Lors des réunions annuelles de la Banque Mondiale et du FMI à Singapour en septembre dernier, la direction de la Banque a défendu un projet très controversé de nouvelle stratégie de l'établissement en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Transparency International a émis, au mois d'août, un certain nombre de recommandations sur ce projet. Ces recommandations - fruit d'une large concertation interne orchestrée par le secrétariat international et dans laquelle, aux côtés d'autres sections nationales, TI France a pris une part active – portaient notamment sur le mandat de la Banque, les aspects politiques de la corruption et l'évaluation des risques de corruption.

Ce projet a été présenté, le 6 novembre dernier, par M. Pierre Duquesne, administrateur pour la France à la Banque et président de son comité d'audit, lors d'une conférence à laquelle participaient 75 membres et partenaires de TI France.

Le changement essentiel pour la Banque Mondiale consiste à ne plus limiter la lutte contre la corruption aux faits survenus dans la passation des marchés financés par la Banque. Il s'agit donc d'un élargissement du champ de l'incrimination qui est conforme à ce que souhaitent les opérateurs et les ONG qui considéraient qu'une qualité insuffisante dans la conception même des projets pouvait favoriser la fraude et la corruption et que la phase même d'exécution des projets pouvait également donner lieu à des pratiques de corruption. Il ne s'agit toutefois pas pour la Banque de sanctionner des faits sans relation aucune avec ses opérations et ses financements.

Ces nouvelles dispositions ont été longuement débattues par son comité d'audit et son conseil d'administration. Elles ont également fait l'objet d'avis juridiques extérieurs. Les réserves portent sur le manque de précision des définitions et leur manque de cohérence avec les définitions retenues dans les conventions internationales en vigueur ainsi que sur

les incertitudes relatives à leur interprétation. Toutes ces nouvelles dispositions, qui sont d'inspiration anglo-saxonne, apparaissent en particulier difficilement transposables en droit civil où seuls les délits pénalement qualifiés peuvent être sanctionnés.

En conclusion, M. Duquesne a estimé qu'il ne faut pas tout demander à la Banque. Bien d'autres institutions peuvent agir à ses côtés, notamment sur le terrain de la gouvernance publique. Il relève enfin que la Banque est de plus en plus en concurrence avec d'autres sources de financement qui n'imposent strictement aucune conditionnalité.

5.4. Journée mondiale anti-corruption

Le 7 décembre dernier, TI France a organisé une conférence de presse et une présentation de son plan d'action 2007-2009.

Comme chaque année, à l'occasion de la journée mondiale anti-corruption, la conférence de presse avait pour objectif de présenter le baromètre mondial de la corruption. Mme Huguette Labelle, présidente de Transparency International, et Daniel Lebègue ont commenté les résultats de cette enquête en insistant notamment d'une part sur les faibles progrès de la lutte contre la corruption en dépit de la multiplication des conventions internationales et des engagements pris par les acteurs publics et privés, et d'autre part sur le lien entre corruption et pauvreté.

Par ailleurs, Daniel Lebègue a présenté le questionnaire que TI France a adressé à tous les candidats à l'élection présidentielle (cf. ci-dessus).

En fin d'après-midi, lors d'une réunion organisée avec le soutien d'Ernst & Young et à laquelle ont assisté 75 membres et partenaires, en présence de Mme Labelle, Daniel Lebègue a présenté le plan d'action de TI France pour la période 2007-2009 (cf. ci-dessus).

6. Communication

6.1. La Lettre de Transparence

Quatre numéros de la Lettre de Transparence ont été publiés en 2006 et diffusés à un millier d'exemplaires chacun. Chaque numéro est désormais organisé autour d'un dossier : « la lutte contre le blanchiment » (LLT n°30, septembre 2006), « la politique anti-corruption de la Banque Mondiale » (LLT n°31, décembre 2006).

6.2. TI France dans les médias

Deux conférences de presse – le 10 mai et le 7 décembre (cf. ci-dessus) ont été organisées en 2006. Par ailleurs, TI France a été présente dans les médias. On retiendra notamment les articles publiés dans Le Monde, La Tribune, Challenge, et les nombreuses interviews accordées à des radios (Radio France, France Info, BFM) ainsi que la participation à l'émission « France Europe Express » sur FR3.

6.3. Refonte du site Internet

La décision a été prise de procéder, en 2007, à une refonte du site Internet en y intégrant notamment la base de données juridiques qui a été constituée à l'automne 2006.

7. Vie de l'association

7.1. Relations avec Transparency International

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la visite de Mme Labelle en décembre 2005, les relations entre Transparency International et TI France ont été développées en 2006 : travaux préparatoires au G8 (cf. ci-dessus), démarches conjointes auprès d'entreprises, échanges réguliers d'informations et prise de position commune (dossier BAE Systems).

Par ailleurs, TI France était représentée à l'assemblée générale annuelle de Transparency International qui s'est tenue les 13 et 14 novembre au Guatemala et au cours de laquelle il a été notamment décidé d'inscrire les actions de Transparency International dans la perspective du développement et de la lutte pour les droits de l'homme et de renforcer les liens avec d'autres ONG.

7.2. Membres

En 2006, l'association a connu une forte progression du nombre de ses membres personnes physiques (30%).

Par ailleurs, cinq personnes morales ont adhéré à TI France (Essilor International, KPMG France, Lafarge, Ocean Five Yachting et Séché Environnement).

7.3. Conseil d'administration et locaux

Deux administrateurs ont quitté le Conseil en 2006 : MM. Hubert Coste et Jacques Friedmann.

L'association est désormais installée dans de nouveaux locaux mis à disposition par la société KPMG.

III. Plan d'action 2007-2009

Inscrivant son action dans le cadre de la stratégie internationale définie par Transparency International, en particulier en ce qui concerne la contribution qu'apporte la lutte contre la corruption à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, Transparence-International (France) veut être une force de :

- sensibilisation et de mobilisation sur les différentes formes de corruption et sur les conséquences de celles-ci,
- prévention,
- proposition et d'apport d'expertise.

Transparence-International (France) ne se substitue pas à l'action des autorités publiques (police, justice) en matière de lutte contre la corruption mais espère contribuer à l'inspirer.

Pour la période 2007-2009, les actions de Transparence-International (France) privilégieront trois champs d'intervention :

- les entreprises avec le développement des partenariats et l'amélioration de l'information des membres (organisation de conférences, diffusion d'informations émanant du réseau de Transparency International, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques),
- le monde de l'enseignement avec l'organisation de nouveaux colloques pluridisciplinaires (le prochain aura lieu le 21 septembre 2007 à Paris) et l'initiation de nouvelles actions (support pédagogique pour l'enseignement secondaire),
- la vie politique et l'action publique avec l'exploitation des réponses au questionnaire « élections présidentielles » et la diffusion des travaux des groupes de travail (secret défense et moyens de la justice).